



**GUIDE DE PARTICIPATION**

# Programme de mentorat

**ajefo** Association des juristes  
d'expression française  
de l'Ontario

# Bienvenue au Programme de mentorat de l'AJEFO!

---



À cette étape-ci, vous avez été jumelé-e à une autre personne participant au Programme.

Vous trouverez ici des informations pour vous aider à rendre votre relation la plus enrichissante possible.

## Objectifs du Programme de mentorat

Le Programme de mentorat de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) a les objectifs suivants:

- Encourager le partage d'expériences et le réseautage;
- Faire rayonner la diversité et l'inclusion au sein de la communauté juridique d'expression française;
- Encourager la relève en français et promouvoir l'accès à la justice en français.

## Rôle des participantes et participants

La relation de mentorat a plus de chance de connaître du succès si, dès le début, les personnes jumelées partagent la même notion de ce qu'est le mentorat et des rôles respectifs de chacune.

- Personne **mentorée** : Membre de l'AJEFO et membre du Barreau depuis moins de 5 ans, ou possédant moins de 5 ans d'expérience professionnelle, ou étudiant-e, qui obtient de l'appui afin de développer et perfectionner ses aptitudes professionnelles et personnelles.
- Personne **mentore** : Membre de l'AJEFO et membre du Barreau depuis plus de 5 ans ou possédant plus de 5 ans d'expérience professionnelle, qui guide et encourage l'autre membre de l'AJEFO à atteindre ses objectifs professionnels, à relever des défis et à développer ses compétences professionnelles.



### Calendrier du Programme de mentorat

- **Octobre** : Envoi des jumelages et début officiel du programme (jusqu'au 30 juin)
- **Juin** : Sondage de satisfaction des membres du Programme de mentorat
- **Été** : Bilan et lancement de la prochaine cohorte

## Conseils pour une relation productive



### Fréquence des rencontres

Dès la première rencontre, établissez la fréquence des rencontres, selon vos disponibilités respectives.

Pour rendre l'expérience la plus enrichissante possible, l'AJEFO suggère d'effectuer une rencontre **tous les mois ou les deux mois**. Cette fréquence permettra, en outre, de satisfaire aux exigences du Barreau de l'Ontario pour pouvoir réclamer des heures de formation professionnelle continue (voir les détails plus bas).



### Format des rencontres

L'AJEFO recommande vivement les **rencontres en visioconférence** pour favoriser une relation plus personnalisée. Selon votre niveau de confort, vous pouvez aussi vous rencontrer en personne.



### Modes de communication

**Entre les rencontres**, utilisez le moyen de communication indiqué dans le courriel d'introduction. Assurez-vous également de respecter les disponibilités de chaque personne (matin, soirée, fin de semaine, etc.).

Si la personne avec qui vous êtes jumelé·e ne répond pas à votre demande de contact, utilisez le moyen de communication secondaire indiqué dans le courriel d'introduction. Vous êtes responsable de vous assurer que le contact est bien établi.

# Attentes et objectifs des participantes et participants

Dès le départ, partagez vos attentes et vos objectifs. Il est particulièrement important que la personne mentorée puisse exprimer quelle différence elle voudrait observer d'ici la fin du programme. **Voici quelques exemples.**



## Objectifs réalistes pour la personne mentorée

- Amélioration des compétences en rédaction juridique ou en plaidoirie
- Gestion de la pratique
- Confiance en soi
- Gestion des relations interpersonnelles
- Cheminement professionnel
- Meilleure connaissance d'un nouveau domaine de droit
- Conseils pour mieux équilibrer la vie personnelle et la vie professionnelle



## Attentes pour la personne mentore

- Appuyer et offrir du soutien à la relève juridique
- S'engager dans la communauté juridique francophone
- Comprendre la réalité des jeunes juristes
- Contribuer à la réussite des jeunes juristes et professionnel·les de la justice
- Donner à la nouvelle génération ce qu'on aurait aimé recevoir à ses débuts
- Continuer à apprendre par l'expérience d'une autre personne

# Idées de sujets de discussion

Dès le départ, partagez vos attentes et vos objectifs. Il est particulièrement important que la personne mentorée puisse exprimer quelle différence elle voudrait observer d'ici la fin du programme. **Voici quelques exemples.**



## Questions que la personne mentorée peut poser

- Quel est votre parcours et quels sont vos objectifs pour le futur?
- Comment gérer plusieurs dossiers en même temps ?
- Lors des études ou durant le stage, comment se démarquer des autres personnes candidates ?

- Quel conseil donneriez-vous à une personne qui commence sa carrière professionnelle?
- Parlez-moi d'une réalisation marquante dans votre carrière.
- Parlez-moi d'une situation où vous avez subi un revers (« set-back ») et la façon dont vous avez géré la situation.



## Questions que la personne mentore peut poser

- Où vous voyez-vous dans les prochains trois (3) à cinq (5) ans?
- Qu'est-ce que vous recherchez dans cette relation?
- Comment puis-je vous appuyer dans votre développement professionnel?
- Quel est votre poste idéal?
- Est-ce que quelque chose vous arrête de poursuivre vos objectifs professionnels?

## Maintien d'un climat respectueux et professionnel

Si des conflits émergent, communiquez avec la personne référente de votre paire au sein de l'AJEFO.

Le programme de mentorat de l'AJEFO ne tolérera pas la discrimination, le harcèlement, la mention de propos inappropriés ou tout autre comportement problématique. Si une personne démontre de tels comportements, elle sera automatiquement retirée du programme et ne sera pas en mesure de refaire une demande dans les années suivantes.

## Formation professionnelle continue

Dans le cadre des activités de mentorat, les avocates et avocats ou parajuristes, membres du Barreau de l'Ontario, peuvent réclamer le temps passé à discuter du droit de fond ou de procédure, ou de gestion de la pratique.

Vous pouvez réclamer jusqu'à 12 heures de formation professionnelle continue par année. Si vous déclarez les 12 heures pour le mentorat, au moins trois de ces heures doivent être agréées comme heures de professionnalisme. Pour plus d'information, consultez les [exigences du Barreau de l'Ontario](#).

Pour les membres d'une autre province ou d'un autre territoire, consultez le processus d'agrément de votre Barreau respectif.

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec la personne référente de votre paire à l'AJEFO.



- **Alexanne Stewart** : astewart@ajefo.ca
- **Chaimaa Mouklisse** : cmoukhlisse@ajefo.ca
- **Liliana Mora** : lmora@ajefo.ca
- **Paula Espinoza Klaric** : pespinozaklaric@ajefo.ca
- **Janick Fortin** : jfortin@ajefo.ca

Nous vous souhaitons de profiter pleinement du Programme de mentorat offert par l'AJEFO! Pour de plus amples renseignements sur notre organisme, connectez-vous à l'espace membres de notre site internet : <https://www.ajefo.ca/mon-compte/>.

*L'équipe de l'AJEFO*

---

**ajefo** Association des juristes  
d'expression française  
de l'Ontario